

Rapport annuel d'activités de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Année 2012

Adopté en séance plénière le 02/10/2013



1. Etat d'avancement de la procédure

Après adoption en janvier du rapport « diagnostic global », la phase d'élaboration du scénario tendanciel et d'analyse socio-économique a été engagée. Cette étape, visant à estimer les perspectives d'évolution et le degré de satisfaction des enjeux du territoire (ressource, milieu, usages) à moyen terme, s'est conclue en décembre avec l'adoption du rapport correspondant, décrivant un scénario « sans politique volontariste de l'eau ». Le début d'année 2013 sera consacré à l'élaboration des scénarios alternatifs.

Parallèlement, le mandat de 6 ans des membres de la CLE arrivant à son terme, une procédure de renouvellement de sa composition a été menée (arrêté signé en août). En septembre, lors de la réunion d'installation de cette nouvelle assemblée, M. LESTOQUOY a été confirmé dans ses fonctions de Président, le bureau a été renouvelé et les règles de fonctionnement légèrement modifiées.

2. Réunions

➤ *La Commission Locale de l'Eau (CLE)*

En 2012, cette instance s'est réunie **trois fois**.

Le **6 janvier 2012**, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie dans les locaux de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (Loir-et-Cher). M. Pierre LESTOQUOY, Président de la CLE, présidait cette réunion. 30 membres étaient présents et 8 membres avaient donné mandat, donc 38 membres étaient présents ou représentés (quorum de la moitié nécessaire pour le vote = 33 membres).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. adoption du procès-verbal de la séance précédente,
2. adoption du rapport d'activités annuel 2011 de la CLE,
3. présentation pour validation du rapport final de l'étude « Diagnostic global » du SAGE Cher aval par le bureau d'études GEO-HYD,
4. présentation de l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie »,
5. désignation d'un élu de la CLE au comité de pilotage du contrat territorial du bassin versant du Fouzon,
6. questions diverses.

Concernant le 1^{er} point de l'ordre du jour, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.

Concernant le 2^e point de l'ordre du jour, le rapport d'activités 2011 a été adopté à l'unanimité par la CLE. Celui-ci doit être obligatoirement transmis au préfet coordonnateur de bassin, aux préfets de départements ainsi qu'au comité de bassin.

Concernant le 3^e point de l'ordre du jour, le rapport final de l'étude « Diagnostic global » du SAGE Cher aval a été adopté à l'unanimité moins une abstention.

Concernant le 4^e point de l'ordre du jour, le projet de cahier des charges de l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie » a été adopté à l'unanimité.

Concernant le 5^e point de l'ordre du jour, « M. PERROCHON ou son représentant » a été désigné comme élu représentant la CLE au comité de pilotage du contrat territorial du bassin versant du Fouzon.

Le **25 septembre 2012**, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie dans la commune de Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher). M. Alain GUEYDAN, sous-préfet de Romorantin, présidait cette réunion jusqu'à l'élection du Président. Il a constaté que le quorum a été atteint pour délibérer valablement (quorum de la moitié nécessaire pour un vote ordinaire = 32 membres, quorum des 2/3 nécessaire pour le vote des règles de fonctionnement = 42).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Installation de la nouvelle commission locale de l'eau,
2. Modification des règles de fonctionnement de la commission locale de l'eau,
3. Approbation du procès-verbal de la réunion de la CLE du 6 janvier 2012,
4. Avis sur le projet de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole,
5. Questions diverses.

Concernant le 1^{er} point de l'ordre du jour, M. Pierre LESTOQUOY a été réélu Président de la CLE à la majorité des élus présents ou représentés (20 voix pour, 6 bulletins nuls et blancs). MM. CHANAL (41), PERROCHON (18) et MEUSNIER (36) ont été élus Vice-présidents. Le Bureau a été renouvelé.

Concernant le 2^e point de l'ordre du jour, l'ensemble des modifications proposées ont été adoptées à l'unanimité.

Concernant le 3^e point de l'ordre du jour, le procès verbal, tenant compte des remarques émises, a été adopté à l'unanimité.

Concernant le 4^e point de l'ordre du jour, le projet de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole a recueilli un avis favorable à la majorité des membres présents ou représentés (25 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions).

Concernant le 5^e point de l'ordre du jour, la phase « Tendances, Scénarios, Stratégie » du SAGE, l'étude de pré-localisation des zones humides, l'enquête de l'EP Loire dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales, le contrat territorial du Fouzon et les courriers suite aux questions posées par M. PERROCHON ont été évoqués.

Le **4 décembre 2012**, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à la salle des fêtes de Nohant-en-Graçay (Cher). M. Pierre LESTOQUOY, Président de la CLE, présidait cette réunion. 29 membres étaient présents et 15 membres avaient donné mandat, donc 44 membres étaient présents ou représentés (quorum de la moitié nécessaire pour le vote = 32 membres).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. présentation pour validation du rapport final de la phase « analyse socio-économique et scénario tendanciel » du SAGE Cher aval par les bureaux d'études GEO-HYD et SCE,
2. consultation de la CLE sur les questions importantes et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne,
3. questions diverses.

Concernant le 1^{er} point de l'ordre du jour, le rapport final de la phase « analyse socio-économique et scénario tendanciel » du SAGE Cher aval a été adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Concernant le 2^e point de l'ordre du jour, la CLE a adopté à l'unanimité la proposition d'attribuer exceptionnellement le pouvoir au Bureau de délibérer sur la réponse à donner à cette consultation.

Concernant le 3^e point de l'ordre du jour, les travaux effectués sur le Cher par le SIMALC sur le territoire des communes de Villefranche-sur-Cher et Mennetou-sur-Cher et la proposition des services de l'Etat d'une coordination par la CLE des études en cours sur l'axe Cher dans le périmètre du SAGE ont été évoqués.

➤ *Le Bureau de la CLE*

En 2012, cette instance s'est réunie une fois, élargie à un comité technique réunissant les techniciens/ingénieurs/chargés de mission des structures associées à la démarche SAGE.

Le **18 octobre**, le Bureau, élargi au comité technique, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan. 23 personnes étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Présentation du projet de rapport final avant validation de la phase « Bilan économique et Scénario tendanciel » du SAGE Cher aval par les bureaux d'études GEO-HYD et SCE,
2. Point d'information sur la consultation du public et des assemblées sur les questions importantes du futur SDAGE 2016-2021,
3. Questions diverses.

➤ *Les commissions géographiques*

En 2012, ces instances (Cher canalisé et affluents, Cher sauvage et canal de Berry, Bassins versants du Fouzon et du Modon) ne se sont pas réunies.

3. Communication

➤ *Le site Internet*

Pour informer le grand public, le site Internet <http://www.sage-cher-aval.com/>, créé en janvier 2011, est continuellement mis à jour. Celui-ci permet notamment de télécharger divers documents concernant la procédure : arrêtés préfectoraux, comptes-rendus d'activité de la CLE, comptes-rendus et diaporamas des réunions, lettres d'information & rapports d'étude.

➤ *Les documents de communication*

Un document synthétisant les conclusions de la phase de diagnostic a été élaboré et largement diffusé à tous les acteurs du bassin (collectivités, usagers, Etat et établissements publics, etc.). Ce document est à disposition en téléchargement sur le site Internet.

➤ *La semaine des rivières en région Centre*

Deux visites de terrain, ayant chacune accueilli une trentaine de participants, dont plusieurs membres de la CLE, ont été organisées en juin sur le bassin versant du Fouzon dans le cadre de la

semaine régionale des rivières. Ces visites ont été coordonnées par le Pays de Valençay en Berry et animées par la FDAAPPMA 36, en collaboration avec le CG 36.

4. Budget

Le budget du SAGE se décompose en 3 volets :

- Volet 1 : « Animation »,
- Volet 2 : « Communication »,
- Volet 3 : « Etudes ».

Pour l'année 2012, les dépenses dites d'animation, qui comprennent les salaires et charges de la cellule d'animation, les frais d'affranchissement, de télécommunications et de transports ainsi que le matériel, les logiciels et les fournitures administratives, se sont élevées à 60 881,74 € TTC.

Les dépenses dites de communication, qui comprennent l'hébergement du site Internet ainsi que l'impression de papier à en-tête se sont élevées à 420,75 € TTC.

Enfin pour le volet « études », le montant des dépenses correspondant à l'étude « Etat des lieux – Diagnostic » s'élève à 16 175,90 € TTC, et celui correspondant à l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie » s'élève à 47 813,69 € TTC.

Le montant total des dépenses pour 2012 s'élève donc à 125 292,08 € TTC.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Cher aval,
M. Pierre LESTOQUOY**

